

Erasmus: Mobilité des étudiants et des enseignants au sein de l'UE

Désormais élargis aux stages en entreprise, les programmes de mobilité Erasmus se déclinent selon les modalités suivantes:

I. Mobilité des étudiants: Mobilité d'études (sur une période de 3 à 12 mois). Mobilité de stage en entreprise (de 3 à 12 mois).

II. Mobilité de mission d'enseignement: Missions d'au moins 5 heures d'enseignement, et jusqu'à 6 semaines. Ce dispositif permet notamment à des étudiants ne bénéficiant pas d'une mobilité européenne de bénéficier, dans leur propre établissement, de l'enseignement d'un autre pays européen.

III. Mobilité de formation des personnels, programmes intensifs, projets multilatéraux, réseaux thématiques....Le programme Erasmus est désormais accessible au personnel administratif universitaire, pour des mobilités de formation d'une à six semaines. Cette possibilité est également offerte aux personnels d'une entreprise souhaitant apporter leur expertise à un établissement d'enseignement supérieur d'un autre pays européen. La durée de cette mobilité est d'une à six semaines.

 [Programme Erasmus mundus](#)